

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à l'interpellation Yvan Luccarini - Allô abeilles bobo**

RAPPEL

Le 15 mai 2018, un communiqué de presse du canton de Vaud nous informait que l'Organisation des Nations Unies (ONU) avait instauré une " Journée mondiale des abeilles " au 20 mai 2018. On apprenait par ailleurs que 2018 coïncidait au lancement du projet intercantonal " Agriculture et pollinisateurs " dans lequel plusieurs cantons, dont le nôtre, se sont associés afin de favoriser le développement des abeilles domestiques et sauvages en milieu agricole. On constate donc qu'un programme autour de la situation critique des pollinisateurs est en cours, et il est à saluer.

La lecture du catalogue des mesures du projet démontre que celles-ci s'intéressent à plusieurs gros facteurs liés à la catastrophe écologique touchant actuellement les insectes pollinisateurs, comme la monoculture, les outils de fauche modernes, les pesticides (en particulier ceux issus de la famille des néonicotinoïdes)[1], la raréfaction des lieux de refuge et la diminution de la biodiversité.

Si la réponse du Conseil d'Etat à la question de la députée verte Sabine Glauser Krug en mars 2018 laissait entendre que les effets des ondes électromagnétiques sur les individus étaient contestés [2], il apparaît ne pas en être de même pour les abeilles. Depuis des dizaines d'années en effet, des recherches menées par divers scientifiques autour du globe ont questionné et démontré les effets négatifs probables de ces ondes sur ces insectes [3]. Elles ont mené à la création de l'Association Kompetenzinitiative zum Schutz von Mensch, Umwelt und Demokratie [4], engagée pour la protection de la santé et de l'environnement, qui réunit divers spécialistes autour des questions des ondes électromagnétiques. Celle-ci avait notamment pour but de prolonger et donner suite au Bioinitiative Report publié en 2012, qui avait lancé l'alerte sur ce sujet [5].

Face à ce constat, il nous apparaît urgent de prendre des mesures pour contrer les effets de la pollution électromagnétique sur les pollinisateurs. C'est donc en ce sens que nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat a-t-il déjà mesuré l'impact de la pollution électromagnétique sur les pollinisateurs dans le canton ?*
- A-t-il déjà édicté des recommandations en lien avec cette problématique ? Si oui, quelles sont-elles ?*
- Si non, a-t-il l'intention de le faire ? Et dans quels délais ?*

Vevey, le 19 juin 2018

(Signé) Yvan Luccarini

[1] L'Union Européenne a d'ailleurs récemment interdit trois pesticides de cette famille pour cette raison.

[2] 17_QUE_002, " Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Sabine Glauser Krug - Crop

circles dans les champs électromagnétiques ", mars 2018.

[3] Par exemple Ulrich Warnke, " *Des abeilles, des oiseaux et des hommes. La destruction de la nature par l'" électrosmog* " (trad.), disponible ici : <http://kompetenzinitiative.net/KIT/KIT/brochure-francaise/> ; les recherches du Dr. Daniel Favre, " *Mobile phone-induced honeybee worker piping* ", dans *Apidologie*, Mai 2011, 42(3), pp. 270-279 ; ou de DARNEY & Co., " *Effecto of high-frequency radiations on survival of the honeybee (Abis mellifera L.)* ", dans *Apidologie*, Septembre 2016, 47(5), pp. 703-710.

[4] Page de l'association à consulter : <http://kompetenzinitiative.net/>

[5] A consulter en ligne : <http://www.bioinitiative.org/table-of-contents/>

REPONSE

PREAMBULE

La problématique soulevée par la présente interpellation a également fait l'objet d'une question récente du Conseiller national Maximilian Reimann (*question 18.5323 du 4 juin 2018 : Les champs électromagnétiques ont-ils une part de responsabilité croissante dans la disparition des abeilles ?*).

Dans sa réponse orale du 11 juin 2018, le Conseil fédéral a relevé que de nombreuses études confirment que les abeilles perçoivent les champs électromagnétiques naturels et que ceux-ci sont nécessaires à leur orientation. Toutefois, il n'existe à ce jour pas de données scientifiques démontrant un lien entre l'augmentation du taux de mortalité hivernale des abeilles mellifères et l'exposition aux champs électromagnétiques anthropiques. Les maladies sont la principale cause de mortalité des abeilles. D'autres causes sont le manque de ressources alimentaires et l'exposition aux toxiques, notamment aux pesticides provenant de l'agriculture. Aucune étude n'est actuellement en cours en Suisse sur l'influence potentielle des champs électromagnétiques sur les abeilles mellifères et les abeilles sauvages, et aucune n'est prévue. L'organisation internationale Coloss a également classé les champs électromagnétiques comme une menace non pertinente pour les abeilles domestiques.

Ainsi, le Conseil fédéral se rallie à la majorité de la communauté scientifique et estime qu'il est peu probable que les champs électromagnétiques soient une des causes principales de la mortalité des abeilles, ce d'autant plus que les observations montrent que les abeilles prospèrent en milieu urbain alors que les sources de rayonnement non ionisant sont particulièrement nombreuses.

QUESTION N° 1 :

" Le Conseil d'Etat a-t-il mesuré l'impact de la pollution électromagnétique sur les pollinisateurs dans le canton ? "

Evaluer l'impact du rayonnement électromagnétique anthropique sur les abeilles nécessite des études scientifiques qui relèvent du domaine de la recherche. Le Conseil d'Etat n'a pas pour vocation de mener de telles recherches, d'autant plus que la Confédération n'a pas jugé nécessaire de le faire.

QUESTION N° 2 :

" A-t-il déjà édicté des recommandations en lien avec cette problématique ? Si oui, quelles sont-elles ? "

Le Conseil d'Etat met en œuvre l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) qui a pour but de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommodant. Il n'a pas édicté de recommandations pour les insectes.

QUESTION N° 3 :

" Si non, a-t-il l'intention de le faire ? Et dans quels délais ? "

Face à la problématique des pollinisateurs, le Conseil d'Etat a mis la priorité sur le programme " Agriculture et pollinisateurs " afin de favoriser la mise en place de mesures agricoles favorables aux abeilles. Ce nouveau projet (2018 à 2023) permet notamment de faire face aux principales causes de

mortalité des abeilles en visant à améliorer de manière volontaire les ressources alimentaires pour les pollinisateurs et leurs lieux de nidification de même qu'en encourageant des pratiques agricoles encore plus respectueuses des insectes pollinisateurs.

De plus, le Conseil d'Etat reste attentif à l'évolution de la pollution électromagnétique sur le territoire et n'est pas favorable à la volonté des opérateurs de téléphonie mobile d'alléger les valeurs limites actuellement en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 octobre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean